



Marie Lemay Lachance, avocate

Directrice, affaires réglementaires et litiges

Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 831-4482

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : marie.lemaylachance@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE

Le 16 décembre 2025

Me Carolina Rinfret

Secrétaire

Régie de l'énergie

500, boulevard René-Lévesque Ouest

5e étage, bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1^{er} octobre 2025

Notre dossier : 312-01049

Dossier Régie : R-4287-2025, Phase 3

Chère consœur,

Énergir a pris connaissance de la lettre de la Régie de l'énergie (« **Régie** ») datée du 15 décembre 2025 (A-0108). Elle souhaite y donner suite à des fins de planification en indiquant qu'elle prévoit notamment déposer des propositions de modification aux Conditions de service et Tarif relativement aux sujets 1b) et 1c) au moment de déposer sa demande de fixation des tarifs 2026-2027, soit au début du mois de mai 2026, sous réserve d'une décision à venir à l'égard de la proposition de formule de variation de coûts (« **FVC** ») déposée le 19 novembre 2025. Nous comprenons par ailleurs que l'étude de la FVC suit son cours actuellement.

Également, Énergir souhaite informer la Régie qu'elle prévoit déposer son plan d'approvisionnement à la fin du mois de mars 2026. Elle profitera de cette occasion pour déposer le suivi demandé au paragraphe 51 de la décision D-2025-115 à l'égard de la rentabilité des ententes de service de pointe.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Marie Lemay Lachance

Marie Lemay Lachance

MLL/nv